



Edito

Sommaire :

- **EDITO**
- **DATE PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
- **PROCHAINS RENDEZ-VOUS**
- **FOIRE CHÂLONS**
- **RETRAITES**
- **100 % SANTÉ**
- **COMMISSION SOCIALE**
- **ANNEXES :**
 - ⇒ **STAGE CENTAURE**
 - ⇒ **REUNIONS À THÈMES**
 - ⇒ **THÉÂTRE LES SARRYBIENS**

En ces périodes de troubles sociaux engendrés par un ensemble de réformes dont celle des retraites, nous restons fidèles à nos engagements en faveur d'un système unique de retraite qui garantit à la fois sa pérennité, sa clarté et son équité, ce qui n'est pas le cas, et de loin, des systèmes actuels.

Notre fédération nationale avec la CFR (Confédération Française des retraités) est en première ligne dans ce combat relayé sur le plan régional par l'action des bénévoles des Aropa auprès des élus politiques, (députés et sénateurs). Comme vous le lirez, notre Aropa agit dans ce sens.



Foire de CHALONS EN CHAMPAGNE—2019

Mais nous allons plus loin dans nos revendications, en demandant notamment la suppression de la cotisation maladie de 1% sur les retraites, au même titre que les actifs qui ont déjà obtenu cet avantage.

Cela n'empêche pas nos bénévoles de poursuivre leur mission au quotidien,

les articles de ce bulletin en étant le reflet. Qu'ils en soient remerciés, des remerciements qui vont également à nos adhérents pour leur confiance jamais démentie.

Alain Piétrement
Président

Prochaine Assemblée Générale,

Jeudi 26 mars 2020 au Caveau Castelnau à REIMS

De l'information pour nos adhérents

Avec ses partenaires, l'AROPA 51 08 vous propose pour le quatrième trimestre 2019 :

- ⇒ une journée dite « CENTAURE » qui est une sensibilisation à la bonne conduite d'une voiture
- ⇒ une série de conférences sur le thème « les risques liés au numérique pour les seniors »

Aussi, avec ses partenaires, l'AROPA 51 08 envisage-t-elle, pour 2020, une conférence dont le thème général sera « la protection juridique des personnes » qui se déclina comme suit :

- ⇒ Comment anticiper la perte d'autonomie ?
- ⇒ Comment confier une procuration à un proche ?
- ⇒ Habilitier un membre de la famille à agir.
- ⇒ Tutelle et curatelle pour une assistance renforcée.

Le sujet est vaste et ardu ! Nous nous efforcerons de rester simples et pratiques !

Jacques Debroye

Notre conférence Foire.....Un explorateur au service de l'humain

Comme chaque année notre association et celle des anciens exploitants de la Marne avaient invité Jean-Louis Etienne, médecin et avant tout explorateur, à une conférence donnée le 3 septembre dans le cadre de la foire expo de Châlons en Champagne

En fait, tous ont été surpris de découvrir un homme hors du commun. Déjà dans son parcours scolaire puisqu'il a démarré dans la vie (comme on dit) comme tourneur fraiseur pour finir médecin généraliste, en passant par la chirurgie orthopédique. Ensuite, comme médecin généraliste, mais en alternance avec des missions d'exploration.

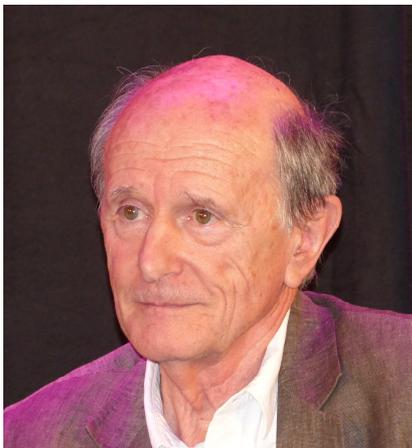
A 40 ans il fut attiré par le pôle nord : le découvrir, certes mais pas comme touriste, non, à pied et seul ! Avec humour, il déclare que le plus difficile n'est pas de marcher et de tirer le traîneau, mais de supporter le froid, un froid pouvant atteindre -50° . Comment s'en prévenir ; c'est une grande difficulté. Tant qu'on marche, tout va bien, mais à l'arrêt les choses se compliquent car le corps sacrifie sa périphérie : bras et jambes se refroidissent considérablement pour garder une température de 37° dans la partie centrale (thorax ventre).

Et le vent dans tout cela ? Une révélation pour le commun des mortels ; il ne fait pas baisser la température comme on le croit souvent, il accélère le refroidissement du corps ! Nuance. Un conseil pour se réchauffer, il est préférable d'agir sur le ventre et non pas les bras ou les jambes comme on le fait habituellement quand on la « piquette ».

Autre « révélation » ! Tous les humains sans exception ont une température d'environ 37° ; autre curiosité : livrez-vous à l'expérience de porter de l'eau à cette température de 37° et d'y tremper un doigt ; vous ressentirez alors une très grande sensation de chaleur.

Aller de par le monde comme l'a fait notre conférencier offre surtout la possibilité d'avoir un œil nouveau à la fois sur l'individu que nous sommes mais aussi sur la société dans laquelle nous vivons.

Au cours de ses missions polaires, il ressentit souvent



l'envie d'abandonner ; mais il a su y résister. De là, s'est renforcée sa conviction de toujours faire preuve de persévérance quelles que soient les circonstances, valeur tout évidente mais qui a tendance à se perdre.

Jean-Louis Etienne insiste sur le fait, qu'aujourd'hui, nous sommes dépendants d'après peu près tout. Nous avons perdu notre libre arbitre et nous attendons tout des autres, spécialement des Pouvoirs Publics. Chaque jour, c'est une avalanche d'informations que nous recevons et qui n'encourage pas la réflexion personnelle ; chaque jour nous ne pouvons pas nous passer de ce qui constitue notre mode de vie comme par exemple l'énergie.

Dans ces conditions, que pouvons-nous faire individuellement à propos de cette grande question du réchauffement climatique ? Il est bien réel, souligne le conférencier. Peu de choses tant il s'agit d'une question complexe, d'autant que ses effets ne peuvent se percevoir au quotidien.

Jean-Louis Etienne, en guise de conclusion, estime que l'essentiel est d'agir et d'avoir des activités. Il nous invite à plus de réflexions sur nous-même et par nous-même, sachant qu'en toute circonstance il nous faut nous adapter et « persévérer sur la voie de vos rêves même si le chemin paraît difficile » (1).

Cela vaut pour tous y compris pour les retraités.

Daniel Charier

(1) Citation de Jean-Louis Etienne dans son ouvrage « Persévérer » (éditions Paulsen)

Rencontre avec les députés et sénateurs

Alors que l'actualité sociale fait la « une » des médias nationaux, nos bénévoles de la commission retraite poursuivent leurs actions auprès des élus marnais et ardennais.

C'est ainsi qu'au cours de ce mois, aura lieu un cycle de débats avec eux (9 élus sur 13 ont déjà répondu à notre invitation) portant directement sur nos revendications (indexation et pouvoir d'achat du retraité, vieillissement et financement de la dépendance, retraite universelle, représentativité de la CFR.).

Monique Schubert

Le 100 % santé se généralise dès 2020

L'objectif de la réforme 100 % santé est de permettre à tous de se soigner à moindre coût. A partir du 01/01/2020 cela concernera les lunettes, les prothèses dentaires et les aides auditives avec une montée en puissance de la réforme sur les deux années à venir.

Cette réforme crée des « paniers de soins » spécifiques proposant des équipements qui répondent à des exigences précises. Ces paniers seront totalement remboursés par la Sécurité sociale ou MSA et les assureurs complémentaires santé

1 / les montures et verres de lunettes



Le prix moyen d'un achat d'optique s'établit actuellement à 425 € et le reste à charge pour les assurés s'élève à 95 €. Dès 2020, les lunettes conformes au cahier des charges du 100 % santé seront intégralement remboursées.

- ⇒ Les adultes pourront choisir une monture parmi 17 modèles différents proposés en plusieurs coloris et dont le prix maximal a été fixé à 30 €.
- ⇒ Les verres pourront être amincis, antireflets et anti-rayures

Cette offre 100 % santé n'exclut en rien celle du « panier libre » qui existe actuellement avec les remboursements et le reste à charge que nous connaissons ; simplement quelques modifications interviendront sur les plafonds des remboursements des montures.

Enfin, il sera possible de panacher les prestations de ces 2 paniers de soins : choisir des verres sans reste à charge et une monture en dehors du panier 100 % santé, ou l'inverse.

2 / Les prothèses dentales



La réforme a créé 3 paniers de soins :

- ⇒ Le premier 100 % santé comporte des couronnes, des bridges ou des inlays-core. Il sera intégralement remboursé dès le 01/01/2020 dans la limite de prix plafonds fixés suivant la localisation de la dent et les matériaux utilisés (métal, céramique, zircon etc.)
- ⇒ Le second panier est dit à tarifs maîtrisés. Il sera accessible aux personnes ne souhaitant pas l'offre du panier 100 % santé. Le panachage des différents matériaux utilisés sera possible avec des prix plafonds calculés toujours en fonction de la localisation de la dent. La grande différence avec le premier panier est que les assureurs n'ont aucune

obligation de prise en charge : selon les contrats, il pourra donc y avoir des restes à charge pour l'assuré.

- ⇒ Le troisième panier de soins va rassembler, comme aujourd'hui, les prothèses dont les prix demeurent librement fixés par les dentistes. Les remboursements de la sécurité sociale et de la complémentaire seront ceux de maintenant avec des restes à charge élevés.

3 / Les aides auditives



La réforme a créé 2 classes d'appareils (classe I et classe II)

- ⇒ La classe I comporte trois types d'appareils (contours d'oreille classique, contours à écouteurs déportés ou intra-auriculaires) et présente différentes options et garanties. Le prix de cette offre 100 % santé est limité à 1300 € / oreille en 2019, à 1100 € / oreille en 2020 et à 950 € / oreille en 2021. Parallèlement, la réforme prévoit une intervention plus importante de la sécurité sociale ce qui fait qu'à partir de 2021 l'appareillage sera remboursé intégralement sans aucun reste à charge (dans la limite d'une aide auditive par oreille tous les 4 ans).
- ⇒ La classe II est réservée aux personnes qui souhaitent continuer à s'équiper d'un appareil à tarif libre hors du champ de l'offre 100 % santé. La réglementation prévoit toutefois un plafond de remboursement de 1700 € / oreille tous les 4 ans également.

Devant cette réforme et la nouvelle complexité qu'elle crée, nous vous suggérons d'exiger de la part des professionnels de santé une explication détaillée des soins qui vous seront proposés ainsi que des devis qui vous permettront de savoir si vous bénéficierez du 100 % santé ou pas.

Jacques Debroye

Découverte de la Commission Sociale de l'AROPA 51-08

Au sein de l'AROPA51-08, il existe 6 commissions composées de bénévoles qui œuvrent chacun dans leur domaine.

Nous vous présentons aujourd'hui la « Commission Sociale » composée de 10 membres. Cette commission exerce plusieurs missions auprès de nos adhérents.

- ⇒ une aide dans les relations avec les différents organismes de protection sociale, notamment la MSA
- ⇒ une orientation vers les différentes structures dans le cas de changement de situation (entrée en EPADH, décès, etc...)
- ⇒ un accompagnement de nos adhérents dans des situations particulières
- ⇒ une représentation dans les instances départementales et régionales (CDCA, France-Assos Santé, Conseil d'Administration Présence Verte)

En dehors de ces missions, la Commission Sociale participe à la réalisation d'actions d'informations sur différents sujets de santé, soit en étant l'organisatrice, soit en accompagnant d'autres organismes.

Enfin, la Commission Sociale réfléchit et met en œuvre la constitution de fichiers et de dossiers permettant aux adhérents qui le souhaitent de les utiliser pour leurs besoins personnels.

Depuis le début de l'année 2019, l'équipe composant cette commission a été mobilisée dans la réalisation de plusieurs actions :

En partenariat avec la MSA, et ceci dans le cadre de la Convention signée entre AROPA 51-08 et MSA, une journée d'information a eu lieu le 27 Mai 2019 à l'Hôtel de Ville de Reims, sur le thème de la Prévention des Cancers.

Après l'ouverture de la séance par Monsieur le Maire de Reims, une pièce de théâtre jouée par une troupe amateurs a permis de rappeler l'importance de la Prévention dans ce domaine. A la suite, différents intervenants (nutritionniste, médecins) sont intervenus pour apporter des conseils de « bien vivre » aux participants.



Une réflexion de la Commission Sociale a débouché sur la constitution d'un dossier « Personnel » qui pourra être mis à disposition des adhérents qui le souhaiteront.

Cette réflexion est intervenue à la suite de plusieurs constats qui font bien souvent apparaître qu'à la suite du départ de l'un des conjoints, l'autre se trouve dans une situation difficile par rapport à la gestion de tous les documents relatifs au fonctionnement du quotidien. Le dossier que nous proposerons à nos adhérents rassemblera un maximum de renseignements qui leur permettront de gérer plus facilement cette situation.

Le maintien à domicile est actuellement une des priorités de notre société, et on ne peut que s'en féliciter. Mais pour réaliser au mieux ce maintien, il est indispensable de pouvoir continuer à vivre chez soi dans les meilleures conditions.

Or, nombre de logements ne sont plus adaptés dès lors que l'on rencontre des difficultés physiques.

A la suite d'une étude diligentée par le Conseil d'Administration de notre AROPA, la Commission Sociale a opté pour la constitution d'un dossier regroupant un maximum de renseignements concernant les possibilités d'aménagement du logement et les aides pouvant les accompagner.

Ces 2 dossiers sont actuellement en cours de réalisation et nous pourrions vous les présenter lors de la prochaine Assemblée Générale de notre AROPA.

Merci à toute l'équipe qui apporte sa participation à la réalisation de ces tâches

Jean-Claude Beaucourt